

COMMUNE DE PAUDEX



TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ REPRISE DE L'ÉNERGIE

PRIX 2023

Dans le cadre de l'obligation légale des Services industriels de Paudex (SIP) de reprendre l'énergie, la rétribution s'applique à l'énergie électrique refoulée sur le réseau de distribution de SIP par les installations de production d'énergie électrique qui y sont raccordées. Ces tarifs s'appliquent également aux regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP), ainsi qu'aux communautés d'autoconsommation (CA).

RÉTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE REFOULÉE

Rétribution appliquée aux installations de production fonctionnant à partir d'une source d'origine renouvelable en fonction de la puissance installée.

RENOUVELABLE selon puissance installée
Inférieure à 500 kW, garanties d'origine incluses TVA incluse 7.7%
Supérieure à 500 kW et cas particuliers

ct/kWh
11.62
12.52
sur demande

VALIDITÉ

Ces tarifs sont valables dès le 1er janvier 2023.

Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture